

REVUE CONGOLAISE DE DROIT ET DES AFFAIRES

Octobre-Décembre 2009 · n°1

rcdroit@yahoo.fr

EDITORIAL

Droit et Bonne Gouvernance

CONGO-BRAZZAVILLE

Article

Les innovations de la loi de finances 2009

Note de jurisprudence

Succession : Jugement du TGI de Brazzaville du 28 octobre 2008

Commentaire de textes

Régime foncier : Les lois n° 24-2008 et 25-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain et régime agro-foncier

ESPACE OHADA

(Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires)

Article

La Cohabitation des Hautes Juridictions communautaires en Afrique francophone

Note de jurisprudence

Le dessaisissement d'une Cour Suprême au profit de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA : arrêt du 1er février 2007 de la CCJA

Commentaire de textes

La révision du Traité de l'OHADA

INTERNATIONAL

Article

Le Rapport Doing Business 2010 de la Banque Mondiale sur l'environnement des affaires : « Réformer en période difficile »

Sommaire

Editorial

page 3

« Droit et Bonne Gouvernance ».

Congo-Brazzaville

Article

page 4

Les innovations de la loi de finances 2009,

par le Département juridique et fiscal de Ernst & Young (FFA Congo).

Note de jurisprudence

page 11

Succession : Jugement du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville

du 28 octobre 2008, par Inès Féviliyé, Docteur en droit.

Commentaire de textes

page 13

Régime foncier : Les lois n° 24-2008 et 25-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain et régime agro-foncier, par Inès Féviliyé, Docteur en droit.

Espace OHADA

Article

page 23

La Cohabitation des Hautes Juridictions communautaires en Afrique francophone, par Mainassara Maidagi, Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA.

Note de jurisprudence

page 32

Le dessaisissement d'une Cour Suprême au profit de la CCJA de l'OHADA : arrêt du 1^{er} février 2007 de la CCJA, par Inès Féviliyé, Docteur en droit.

Commentaire de texte

page 35

La révision du Traité de l'OHADA, par Inès Féviliyé, Docteur en droit.

International

page 41

Le rapport *Doing Business 2010* de la Banque Mondiale sur l'environnement des affaires : « Réformer en période difficile », par Inès Féviliyé, Docteur en droit.

Directrice de la Revue : Inès Féviliyé

Ont participé à ce numéro : le Département juridique et fiscal d'Ernst & Young (FFA Congo) ; Inès Féviliyé, Docteur en droit, Consultante ; Mainassara Maidagi, Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA.

Pour proposer des articles, des notes de jurisprudence et des commentaires de textes, les adresser par pièce jointe (format Word) à l'e-mail suivant : rcdroit@yahoo.fr. Indiquer les noms, prénoms, fonctions, adresse et téléphone.

rcdroit@yahoo.fr

La Revue Congolaise de Droit et des Affaires (RCDA)

est disponible :

Au Congo-Brazzaville au prix de 15 000 FCFA, à Brazzaville (Librairies Papyrus, Burostock, Les Dépêches de Brazzaville, Papeterie centrale, librairie Gutenberg), à Pointe-Noire (Librairie Paillet, Maison de la presse, Les Dépêches de Brazzaville). Également sur commande et abonnement à rcdroit@yahoo.fr

Dans l'Espace OHADA, au prix de 15 000 FCFA sur commande et abonnement à rcdroit@yahoo.fr

En France et en Europe au prix de 30 euros, à Paris (Librairies Dalloz, LGDJ, L'Harmattan, Présence Africaine). Également sur commande et abonnement à rcdroit@yahoo.fr

Au Canada, aux USA et en Chine, au prix de 40 dollars US, sur commande et abonnement à rcdroit@yahoo.fr

Editorial “Droit et Bonne Gouvernance”

La parution de la Revue Congolaise de Droit et des Affaires répond à l’impératif d’étudier de manière approfondie et régulière le droit applicable au Congo. La Revue sera un vecteur d’information, de communication et d’échange pour les professionnels du droit et des affaires et pour le grand public. L’ambition est d’être au service du droit et de la bonne gouvernance, de faire œuvre utile en permettant aux citoyens de connaître le droit dans toutes ses composantes, car « nul n’est censé ignorer la loi ».

La Revue va contribuer à rendre le droit accessible pour améliorer sa prévisibilité. La prévisibilité du droit suppose que les règles soient édictées, diffusées, connues de tous et partagées par tous, de sorte que tout citoyen puisse agir et s’attendre en retour à une réaction logique sur le plan juridique de son interlocuteur, ou à une réglementation ou une décision de justice en adéquation avec les principes connus et en vigueur au moment où le texte ou la décision intervient. Le droit est prévisible quand non seulement les lois et les règlements sont connus, mais aussi quand les décisions rendues par les juges sont diffusées, et quand la doctrine est abondante et disponible, sans oublier les commentaires des concepteurs du droit (Gouvernement et Parlement), qui permettent de comprendre le sens et la finalité des textes.

Le Projet du Ministère de la justice et des droits humains, avec l’appui de l’Union Européenne, d’informatiser les greffes des juridictions du Congo permettra de rendre accessible la jurisprudence et de développer la littérature juridique du Congo. L’édition de la Revue Congolaise de Droit et des Affaires s’inscrit résolument dans ce mouvement.

Car il s’agit de penser et de construire le droit au Congo, de le sortir de l’empirisme qui consiste à étudier un autre droit, en l’occurrence le droit français, et de l’appliquer par analogie au contexte congolais. Le droit congolais devient un droit hybride, souvent incompréhensible (parce qu’insuffisamment étudié) et inaccessible (les décisions de justice n’étant pas publiées). Or la connaissance du droit se forge à la base et non sur le tas.

La Revue est également consacrée aux affaires, la connaissance du droit en vigueur étant fondamentale dans le monde des affaires. D'où le précieux partenariat noué avec le Cabinet Ernst & Young (FFA Congo).

La Revue est disponible au Congo et à l’étranger. Elle publiera les réactions pertinentes aux thèmes abordés. Une approche interactive pour mettre à la disposition du plus grand nombre des connaissances et des informations qui circulent insuffisamment. Ce qui constitue un frein à l’action et à l’évolution du droit et de sa pratique.

Le Sommaire de ce premier numéro est constitué, dans son premier volet consacré au droit national congolais, d’un article du Cabinet Ernst & Young relatif à la loi de finances 2009 ; de l’analyse du jugement du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville du 28 octobre 2008 illustrant la coexistence des règles légales avec les pratiques coutumières en matière de succession ; et de l’étude des nouvelles lois foncières.

Dans le deuxième volet consacré au droit de l’Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), une étude importante du Juge à la Cour Commune de Jurisprudence et d’Arbitrage (CCJA) de l’OHADA, Monsieur Mainassara Maidagi, livre les réflexions qui ont cours au sein des Hautes Juridictions Communautaires africaines pour rendre leur fonctionnement plus cohérent et offrir la meilleure justice possible aux justiciables. Ensuite, l’analyse d’un arrêt de la CCJA du 1^{er} février 2007 édifie sur la nécessaire appropriation des règles de saisine de cette Cour. Enfin, l’étude du Traité révisé de l’OHADA expose les changements apportés quinze ans après sa signature.

Le troisième volet est consacré au commentaire du rapport Doing Business 2010 de la Banque Mondiale qui analyse, compare, classe 183 économies dans le monde qui facilitent ou pas la pratique des affaires par les petites et moyennes entreprises. Ces rapports mettent en avant la part du droit dans la conduite des acteurs économiques.

Inès Féviliyé, Directrice de la Revue

Comité Scientifique

Guy-Auguste Likillimba, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris, Maître de conférences des Universités françaises ; Claire Dickerson, Professeur de droit à l’Université de Tulane de la Nouvelle Orléans (Etats-Unis) et à l’Université de Buea (Cameroun) ; Salvatore Mancuso, Professeur de droit comparé à l’Université de Macao (Chine) ; Georges Taty, Magistrat,

Juge à la Cour de Justice de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) ; Flora Dalmeida Mele, Magistrat, Juge à la Cour Suprême du Congo, Présidente de la Commission nationale de l’Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) au Congo.

Comité de rédaction

Inès Féviliyé, Docteur en droit, Consultante, Directrice de la Revue ; Patrick Kongo, Chef du Département juridique et fiscal d’Ernst & Young-Pointe Noire (FFA Congo) ; Félix Onana Otundi, Magistrat,

Expert auprès de la Cour Commune de Justice et d’Arbitrage (CCJA) de l’OHADA ; Louis Daniel Muka Tsibende, Docteur en droit.

Abonnement Congo et espace OHADA

NOM ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Téléphone :

E-mail :

Ecrire à l'adresse e-mail : rcdroit@yahoo.fr

Tarif Abonnement : 1 an (4 numéros) :	80 000 FCFA
(+ frais de port) :	20 000 FCFA
Total :	100 000 FCFA

Règlement en espèces ou par chèque.

4

Abonnement France Europe

NOM ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

Téléphone :

E-mail :

Ecrire à l'adresse e-mail : rcdroit@yahoo.fr

Tarif Abonnement : 1 an (4 numéros) :	120 euros
(+ frais de port) :	30 euros
Total :	150 euros

Règlement par chèque à l'ordre de : Inès Féviliyé.

Adresse : 23 rue de Saveuse, 80 000 Amiens.